



CRPM CPMR

CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin - 35700 RENNES (F)
Tél.: + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax: + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 17 février 2012

Réf : CRPMCOM120011

LES ILES DEMANDENT PLUS DE FLEXIBILITE AU COMMISSAIRE ALMUNIA

Alors que les futures lignes directrices sur les aides d'Etat à finalité régionale sont en cours de préparation, une délégation de la Commission des Iles de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) présidée par son Président **Ugo Cappellacci**, Président de la Région Sardaigne (IT) a rencontré aujourd'hui le Commissaire en charge de la Concurrence **Joaquín Almunia** pour demander plus de flexibilité dans le régime des aides d'Etat.

« Les régions insulaires demandent que leur situation particulière soit prise en considération et que les dispositions de l'art 174 du [Traité](#) sur la Cohésion économique sociale et territoriale soient mises en œuvre, » a déclaré Ugo Cappellacci, Président de la Région Sardaigne (IT) en s'adressant au Commissaire en charge de la Concurrence. Le Président de la Région Sardaigne a rappelé que « la taille du marché de proximité des régions insulaires est plus petite par rapport à celle des régions continentales et que leur territoire ne permet pas les économies d'échelle et manque de ressources naturelles. »

Parmi les propositions abordées lors de la rencontre, la Commission des îles a proposé une augmentation du seuil « de minimis » pour les aides d'Etat dont le petit montant n'est pas considéré comme une altération de marché.

Sur cette question **Joaquín Almunia** s'est dit « ouvert à faire évoluer ce seuil » en reconnaissant que les aides d'Etat d'un petit montant ne sont pas une cause de perturbation notable du marché.

Mais la CRPM a également mis sur la table la question des dispositions de l'art 107-3c du [Traité](#) qui, estime-t-elle, devrait s'appliquer à toutes les îles, ainsi que la possibilité d'octroyer des aides au fonctionnement pour couvrir les surcoûts en matière de transport subis par les entreprises insulaires. Sur ces aspects, le Commissaire espagnol a estimé que divers problèmes se posent, mais il a néanmoins indiqué que les services de la Commission européenne sont disposés à entamer un travail de réflexion en considérant la situation des îles européennes au cas par cas, ainsi qu'en évaluant l'impact global de telles mesures.

Pendant les discussions, **Jean Didier Hache**, Secrétaire Exécutif de la Commission des Iles de la CRPM, a attiré l'attention du Commissaire sur le fait que les règles en matière de concurrence et d'aide d'Etat demeurent souvent mal connues ou mal comprises dans les Régions insulaires et que « un effort pédagogique est nécessaire ». Pour la CRPM, un tel effort devrait être effectué par les DG concernées de la Commission européenne de concert avec les autorités insulaires. Sur cette question, le Commissaire a reconnu la méconnaissance de règles et s'est dit d'accord avec cette proposition. « La complexité des règles en matière d'aides d'Etat peut être appréhendée par les grandes entreprises ou les multinationales qui disposent de cabinets d'études spécialisés ; il en va tout autrement pour les entreprises insulaires qui sont souvent de très petite taille » a affirmé le Secrétaire Exécutif de la Commission des Iles, M. Hache.

Esteban Mas Portell, Délégué du Gouvernement des Iles Baléares (ES) et Membre du Comité des Régions faisait également partie de la délégation et a présenté un exemple concret de son archipel où « le PIB élevé n'empêche pas de connaître de sérieuses difficultés de développement économique ».

Pour plus d'information, merci de contacter Enrico MAYRHOFER :

Gsm: + 32 486 56 19 67 - E-mail : enrico.mayrhofer@crpm.org

Web: www.crpm.org